



BALLAN JUDO CLUB



1^{er} TOURNOI NATIONAL MINIMES

JUDO Féminins & Masculins

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014



Venez nombreux !!!

CRÉATION GRAPHIQUE : BE CONSEILS - 07.77.05.86.78

Gymnase LENGLEN

Avenue Jean Mermoz - 37510 BALLAN MIRE



Renseignements : 06-09-72-38-81

06-01-98-70-76

Site : <http://ballanjudoclub.free.fr>



Restauration
sur place

BALLAN JUDO CLUB

Dojo - Avenue Jean Mermoz 37510 BALLAN MIRE

Tél : 06 09 72 38 81 – 06 01 98 70 76 - 06 15 49 90 32

Sites Internet : ballanjudoclub.free.fr

Adresse e-mail : ballanjudoclub@yahoo.fr

Le Ballan Judo Club a le plaisir de vous inviter à la 1ère édition du:

« Tournoi National Minimes Masculins et Féminins »

Le Dimanche 9 novembre 2014

Au Gymnase Camille DANGUILLAUME de Ballan-Miré

AVENUE JEAN MERMOZ

le 9 novembre à 13h30 à 17h30 pour les Féminines

le 9 novembre à 08h30 à 17h30 pour les Masculins

- Nous serions heureux de compter sur la participation de vos jeunes judokas à cette manifestation.
- Afin d'organiser cette animation sportive dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos judokas sur l'extranet ou nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint avant le 25 octobre 2014.

Le comité d'organisation.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Le Président Mr RIBAUT Bertrand 06 09 72 38 31 - 02 47 53 50 56

Les Professeurs : JEGO Alexandre 06 86 89 82 15 - GODEAU Olivier 06 15 49 90 32



BALLAN JUDO CLUB



Règlement du 1^{er} Tournoi National Minimes Masculins et Féminins

ARTICLE 1 : Le Tournoi Minimes du Ballan Judo Club se déroule en compétition individuelle. Il est ouvert aux garçons et filles nés en **2000 et 2001** de ceinture **orange** minimum.

Les participants sont engagés par les clubs. Dans le cas particulier d'un engagement par les Départements ou les Ligues, ceux-ci doivent indiquer clairement le club et/ou département d'origine de chaque combattant.

ARTICLE 2 : Le droit d'inscription est fixé à 5€ non remboursables par inscrit dans les délais, sinon 8€ le jour du tournoi pour ceux qui n'auraient pas envoyé le règlement avant le 25 Octobre 2014. Les inscriptions se feront via l'extranet ou par courrier sur la feuille ci-jointe jusqu'au 25 Octobre 2014 dans la limite de la capacité d'accueil de 200 garçons et 150 filles.

ARTICLE 4 : Le contrôle des passeports à jour de la **licence 201 4 /201 5** et du certificat médical ayant la mention « **présence de non contre indication à la pratique du judo jujitsu en compétition** » sera effectué lors de la pesée pour laquelle aucune tolérance de poids ne sera accordée et deux timbres de licence dont celui de l'année en cours seront obligatoires. Conformément aux règlements fédéraux, le sur-classement de poids est interdit.

Les catégories de poids sont les catégories officielles :

Minimes garçons : -34kg, -38kg, -42kg, -46kg, -50kg, -55kg, -60kg, -66kg, -73kg, +73 Kg
Minimes filles : -36kg, -40kg, -44kg, -48kg, -52kg, -57kg, -63kg, -70kg, +70 Kg

Horaire de pesée:

- 08h00 à 09h00 pour les masculins
Début des combats 09h30
- 13h30 à 14h00 pour toutes les féminines
Débuts des combats 14h30

Un échauffement collectif sera mis en place après chaque pesée dans le dojo.

ARTICLE 5 : La formule de compétition et l'arbitrage seront appliqués selon les règles régissant de la coupe individuelle Minimes.

Le temps de combat sera de 3 minutes. La récupération entre 2 combats sera de 2 fois le temps du combat écoulé.

La formule de compétition sera sous forme de poule et/ou en tableau avec des doubles repêchages selon le nombre de participants par catégorie de poids.

Les judokas combattront sur des tapis de 6x6m. Il y aura 1 arbitre par tapis (minimum départemental stagiaire).

ARTICLE 6 : Seront récompensés : les 4 premiers de chaque catégorie de poids.

Récompenses
Médailles aux 4 premiers
Tablettes multimédia au 1er
Sacs de sport au 2ème
Textile pour les 3èmes

ARTICLE 7 : Les clubs participant au tournoi sont tenus de se conformer au présent règlement. En cas de litige, le Comité d'Organisation du Tournoi se réserve le droit de décision.

Chaque délégation ou club bénéficie d'un accompagnant pour leurs combattants.

L'accompagnant doit avoir un comportement responsable et irréprochable, sachant que son rôle consiste uniquement à conseiller son athlète. Il doit intervenir uniquement auprès de son combattant et doit avoir un rôle éducatif. Il ne doit exercer aucune pression sur les arbitres.

ARTICLE 8 :

L'accès au dojo sera autorisé uniquement aux accompagnateurs munis d'un badge ainsi qu'aux athlètes.

ARTICLE 9 : L'intégralité des résultats de la manifestation sportive, ainsi que les photos des podiums, seront disponible sur le site du Ballan Judo Club.

Merci à nos Partenaires

